

COREPS DU 20 MAI 2011

DRAC DE BASSE-NORMANDIE

COMPTE RENDU

Kléber Arhoul, directeur régional des affaires culturelles, ouvre la séance à 14 h 30 et remercie les participants d'avoir répondu si nombreux à l'invitation de la DRAC. Il présente ensuite le cadre, l'objet et les objectifs de cette rencontre qui fait suite à la conférence sur le spectacle vivant du 19 novembre 2010.

La COREPS, créée par arrêté préfectoral, doit être un lieu de concertation, de discussion et d'évaluation et ne peut en aucun cas se substituer aux instances de négociation.

Cette instance plénière se réunira une fois par an. Des groupes de travail seront mis en place. Ils devront être des espaces de dialogue et de propositions d'actions. Il sera possible de faire appel à des experts extérieurs à la région pour audition.

Des crédits spécifiques (25 000 €) ont été obtenus auprès du Ministère de la culture et de la communication pour faire fonctionner au mieux cette instance.

Le secrétariat de la COREPS sera effectué par la DRAC.

La parole est ensuite donnée aux organisations professionnelles.

Lôrent Creveuil, délégué CGT indique que contrairement à ce qui est mentionné dans l'arrêté de constitution de la COREPS, le FNAR n'est pas une organisation professionnelle mais une association et qu'à ce titre elle doit être considérée comme une personnalité qualifiée.

Romuald Duval du SYNAVI rappelle l'échec de la conférence sur le spectacle vivant. Autorité doit être donnée à la COREPS afin de relancer la concertation. Les préconisations, les travaux et les études devront être suivis d'effet. Il serait bien que les travaux soient édités et rendus publics.

Jean-Pierre Dupuy de l'ADADA indique à son tour que la COREPS doit avoir toute autorité et que les travaux doivent déboucher sur des préconisations. Il rappelle la demande de 2008 sur des états généraux relatifs à la danse et souhaite que ce secteur soit bien associé aux différents groupes de travail. Il évoque également l'affaire Lehodey.

Kléber Arhoul indique qu'il a entendu les arguments développés par les organisations professionnelles. Il précise à nouveau que les groupes de travail seront des lieux propices à la discussion en toute transparence. Les comptes rendus, les travaux et les réflexions seront mis en ligne sur un site internet spécialement dédié à la COREPS en Basse-Normandie.

Jean Lambert-wild du Syndeac indique qu'il est en accord avec les propos tenus par ses collègues du Synavi et de l'Adada. Il précise que l'objet de la COREPS est fondé mais qu'elle ne doit en aucun cas se transformer en « Entretiens de Valois » en région. Il faut distinguer la capacité régionale, nationale ou européenne à régler les problèmes soulevés dans le cadre des travaux de la COREPS.

Kléber Arhoul indique que la COREPS est une instance collégiale et les débats devront être libres au sein des groupes de travail. La COREPS sera le reflet de la volonté et des intérêts de ses membres.

La parole est ensuite donnée aux élus

Rodolphe Thomas, conseiller général du Calvados et Maire d'Hérouville St Clair, confirme les propos de Kléber Arhoul sur le fait que la COREPS doit être un lieu de concertation et d'efficacité. Il souhaite une mutualisation des connaissances et des compétences de l'ensemble des collectivités territoriales. Il faut mettre en place un projet commun et fédérateur.

Samia Chéhab, adjointe au maire, en charge de l'innovation culturelle - Ville de Caen, se réjouit de la mise en place de la COREPS, instance inexistante dans la région. Elle souhaite elle aussi la collégialité, la transparence et l'ouverture et confirme la présence de la Ville de Caen au sein des différents groupes de travail. Elle demande s'il est possible d'avoir connaissance des travaux antérieurs puisque la COREPS s'est réunie à plusieurs reprises entre 2004 et 2007.

Kléber Arhoul indique que ces comptes rendus seront mis en ligne sur le site internet.

Patrice Pillet, conseiller général de la Manche, se réjouit lui aussi de la renaissance de cette instance qui permet de connaître les acteurs du spectacle vivant, leurs problématiques afin d'évaluer l'existant pour pouvoir faire mieux avec l'ensemble des publics (ruraux, jeunes, ...).

Françoise Chazaud, secrétaire générale FASAP/FO, demande à ce que l'on fasse attention à ce qui se passe en région, le préfet étant le représentant de l'Etat / Culture. Elle relève la baisse du budget de la culture en France comme dans tous les pays européens et souligne l'inquiétude que cela engendre ; la culture étant un monde parfois isolé. Elle indique également les incertitudes liées aux régimes des intermittents (annexes 8 et 10). Il faut être vigilants et défendre le monde de la culture et ses acteurs.

Kléber Arhoul la remercie pour ce regard national et européen.

Thierry Boré, directeur de l'ODIA, invite les membres présents à consulter le site de la COREPS Languedoc-Roussillon et à s'intéresser à ce qui se passe dans d'autres régions.

Mohamed Kotbi du FNAR répond à M. Lôrent Creveuil indique que son organisation professionnelle défend les intérêts des acteurs des arts de la rue.

PRESENTATION DES GROUPES DE TRAVAIL (cf document en annexe)

Véronique Fricoteaux, conseillère théâtre et spectacle à la DRAC, présente les 3 groupes de travail ainsi que leurs modalités d'organisation.

Les trois groupes de travail portent sur les thèmes suivants :

- Création/production/diffusion
- Emploi/formation/structuration de l'emploi
- Aménagement du territoire et développement des publics.

Ces groupes devront être constitués de 20 personnes au maximum.

Date limite d'inscription : 20 juin 2011.

Jean-Pierre Dupuy souligne que la création, la production et la diffusion ne peuvent être séparées de l'aménagement du territoire et du développement des publics.

Jean Lambert-wild indique que le mécénat ne peut être qu'un complément financier entendu et compris comme bonus par rapport aux financements acquis et à développer de la part des pouvoirs publics. Il tient à préciser, pour avoir longuement travaillé sur cette question que les croisements entre financements publics et privés montrent que, plus la part des financements publics sur l'art et la culture régresse, plus l'engagement des mécènes décroît. Il s'agit donc d'une dynamique d'interaction et non de substitution. Il en est de même pour les crédits européens et leur attribution qui sont toujours liés à des dynamiques et non à des compensations.

Romuald Duval rejoint les propos tenus par Jean Lambert-wild et souhaite un groupe de travail spécifique sur le financement du spectacle vivant.

Samia Chéhab précise que le budget des collectivités est public ainsi que les séances des conseils municipaux.

Jacky Besnier, directeur de l'ODACC, souhaiterait disposer d'un état des lieux du spectacle vivant en région avec des éléments chiffrés et une photographie plus parlante.

Kléber Arhoul répond qu'il est difficile de faire un état des lieux exhaustif. En revanche, une base de travail sur cette question importante pourra être mise sur le site internet. Elle sera actualisée au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Véronique Fricoteaux indique qu'un temps consacré à la connaissance et l'appropriation des éléments de langage sera nécessaire lors des premières séances de chaque groupe de travail.

Annie Rossi, directrice de la prospective, des métiers et de l'apprentissage - CRBN rappelle l'existence de la charte qualité emploi, formation de la Région, réalisée en concertation avec Pôle-Emploi et des organismes divers. Elle précise que l'état des lieux effectué dans le cadre de cette charte pourrait servir aux travaux de la COREPS.

Philippe Toussaint, représentant SNSP, intervient sur les négociations des futurs budgets européens culture et met en avant leur fragilité. Les Etats se livrent à une compétitivité féroce afin de faire respecter leur diversité culturelle. Cette réflexion serait à insérer dans le groupe de travail n°3.

Bernard Charles, 1er vice-président du CESER, indique qu'un rapport d'étude sur le mécénat sera disponible en fin d'année.

Thierry Boré informe les participants qu'un festival bas-normand sera aidé par des fonds européens à hauteur de 60 000 € : Jazz sous les Pommiers. 400 dossiers ont été reçus dont 8 dossiers français.

PRESENTATION DE POLE-EMPLOI/SPECTACLE (cf document joint)

Marie-Hélène Goujon, responsable, indique qu'elle pourra fournir des éléments pour les groupes de travail. Par ailleurs, il n'y aura pas de changement pour les intermittents dans la nouvelle convention Pôle-Emploi.

PRESENTATION DE L'AFDAS (cf document joint)

Tatiana Lecourtois, responsable délégation ouest, présente l'AFDAS, organisme qui gère les fonds de la formation professionnelle du spectacle vivant et du cinéma-audiovisuel à destination des salariés, des structures employeurs et des intermittents.

Kléber Arhoul indique que les diaporamas seront mis sur le site internet. Il indique également que la fonction de chef de file du groupe n°2 emploi/formation pourrait être confié au Conseil régional de Basse-Normandie.

Kléber Arhoul conclut en insistant sur la volonté de la DRAC est d'inscrire la COREPS dans la durée avec un calendrier et une méthode. Il invite les participants à s'inscrire aux différents groupes de travail et les remercie de leur présence à cette séance de réinstallation de la COREPS.

La séance est levée à 17 heures.